



Mobilité@ulb.ac.be

Guide de l'étudiant d'échanges (LLP-Erasmus ou conventions bilatérales).

MOT DE BIENVENUE DU VICE-RECTEUR AUX RELATIONS INTERNATIONALES	3
<i>La Belgique.....</i>	<i>4</i>
<i>Bruxelles, capitale de l'Europe</i>	<i>5</i>
<i>L'Université libre de Bruxelles.....</i>	<i>7</i>
Missions de l'Université libre de Bruxelles	9
Les Facultés	10
POUR VOUS AIDER A PREPARER VOTRE SEJOUR CHEZ NOUS	11
INFORMATIONS PRATIQUES	11
Système d'enseignement :	12
Le système de notation :	12
Calendrier académique :	13
Catalogue des cours :	13
Inscription à l'ULB en tant qu'étudiant d'échange :.....	13
Coordinateurs académiques :	14
L'inscription aux cours :.....	14
Connaissance de la langue :	14
Accueil à l'ULB :	14
Bureaux du SME	14
Implantations, nos Campus :	15
Bourses :	17
Cout de la vie :	17
Le climat :	17
La Santé :	17
Logement :	18
Le transport :	18
La Banque :	18
Téléphone et Internet :	19
A votre arrivée en Belgique:	19
L'Association Express :	20
Service de Mobilité Etudiante (SME) :	21

L'ULB est heureuse de vous accueillir...

Vous avez choisi l'Université Libre de Bruxelles pour effectuer un séjour d'échange dans le cadre de votre parcours académique. Nous sommes ravis de vous y accueillir et nous mettrons tout en œuvre pour rendre votre séjour le plus agréable et le plus fructueux possible.

Située au cœur de l'Europe, l'ULB a toujours été très impliquée dans la mobilité des étudiants. Ses campus sont d'ailleurs parmi les plus internationaux d'Europe puisque s'y croisent plus de 30% d'étudiants d'origine étrangère dont 16% d'Européens. Le rayonnement international et l'excellence de notre Université sont également confirmés par le fait près de 20% du corps scientifique et académique de l'ULB sont de nationalité étrangère tout comme près d'un doctorant sur deux.

Nous estimons qu'un séjour d'études à l'étranger constitue aujourd'hui l'un des meilleurs atouts d'une formation universitaire de qualité. C'est dans cette perspective que nous incitons nos étudiants à profiter des offres de mobilité et que nous veillons à réserver le meilleur accueil aux étudiants étrangers.

Cette politique internationale dynamique et très ouverte sur le monde est l'une des principales caractéristiques de l'ULB. Nous avons donc conçu cette petite brochure pour vous aider à mieux comprendre l'Université et la ville qui vous accueillent mais aussi pour vous permettre de profiter de leurs multiples services.

Je vous souhaite un très agréable séjour.

Serge Jaumain

Vice-Recteur aux relations internationales



La Belgique

Suite à la révolution de 1830, la Belgique qui faisait partie du « Royaume-Uni des Pays-Bas », se sépare des provinces du nord et déclare son indépendance. Elle est reconnue comme Etat indépendant par le traité de Londres en 1831. Une royauté est instaurée, le pays devient une monarchie constitutionnelle dont l'actuel roi est Albert II, sixième roi des belges.

Le nom *Belgique* vient du nom de la province romaine appelée « *Gallia Belgica* ». Cette province était localisée dans les territoires actuels des Pays-Bas, de la Belgique, du nord-est de la France, de l'ouest de l'Allemagne et du Luxembourg. Elle était habitée par les « *Belgae* », un mélange de peuples celtes et germaniques.



Épisode des journées de septembre 1830
Gustave Wappers (1834), musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

La Belgique, État fédéral depuis 1994, est constituée de trois régions : Bruxelles, capitale bilingue où le français et le néerlandais sont des langues officielles ; la Flandre, néerlandophone, au nord et, au sud, la Wallonie, francophone.

La Belgique partage ses frontières avec la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg. Le paysage belge est très varié: 67 kilomètres de côtes et de plaines côtières le long de la mer du Nord, des collines au centre du pays et des forêts dans la région des Ardennes, dans le sud-est.



Map of Gallia



Parmi les Belges dont les noms sont bien connus à l'étranger, on peut citer les écrivains Maurice Maeterlinck (prix Nobel de littérature en 1911), Émile Verhaeren, Georges Simenon (Maigret) et Hugo Claus; les dessinateurs Georges Rémi (Hergé, le père de Tintin), Franquin (Gaston Lagaffe), Peyo (les Schtroumpfs), Morris (Lucky Luke); les réalisateurs Chantal Akerman, Jaco Van Dormael, Jean-Pierre et Luc Dardenne; les architectes Victor Horta et Henry van de Velde; l'auteur et interprète Jacques Brel et le cycliste Eddy Merckx.

Les peintres tels que James Ensor, Paul Delvaux ou René Magritte furent les successeurs des Rubens et autres maîtres flamands.

Parmi les spécialités bien connues de la Belgique on retiendra ses chocolats qui font les délices des visiteurs, une longue tradition brassicole illustrée par un large choix de bières de terroir, dont plusieurs sont uniques au monde et bien sûr les moules servies avec des frites.

Bruxelles, capitale de l'Europe

La fondation de Bruxelles semble remonter aux environs de l'an mil. Un port fluvial aurait été fondé sur les bords de la Senne, à hauteur de l'actuelle Bourse de commerce, mentionné pour la première fois vers 1015-1020 (Brucsella > *broek* = *marais* + *sali* = *habitation*).

En 1047, les comtes de Louvain, futurs ducs de Brabant et seigneurs de Bruxelles, fondent le chapitre de Sainte-Gudule, dans l'église Saint Michel, église qui sera restaurée et agrandie à partir du XIII^e siècle et deviendra l'actuelle cathédrale des Saints Michel et Gudule.



Plan de Deventer: Bruxelles en 1555

Au 15^e siècle, Bruxelles devient la véritable capitale des Pays-Bas espagnols, lorsque l'empereur Charles Quint y installe les principaux organes chargés d'administrer nos régions. En 1713, la ville passe sous souveraineté autrichienne.

Après avoir successivement été occupée par les Français, puis les Hollandais, la Belgique obtient enfin son indépendance en 1830. Bruxelles devient la capitale du royaume de Belgique.



La Grand-Place, vue du sud-est.

De gigantesques travaux renforcent son statut de capitale : édification des Galeries royales Saint-Hubert (1846), voûtement de la Senne (1867-1871), construction du palais de Justice (1866-1883) et du parc du Cinquantenaire (1880). Sous l'impulsion de Victor Horta, de superbes demeures Art nouveau sont érigées au tournant des XIX^e et XX^e siècle. En 1958 la ville est le siège de l'Exposition Universelle (*l'Expo 58*) qui donne lieu à d'importants travaux dans la ville. L'Atomium, construit pour l'occasion, est resté un des principaux symboles de Bruxelles.

Bruxelles est bien connue comme siège des institutions européennes. En 1958, elle fut choisie comme siège de la CEE (la Communauté Economique Européenne), aujourd'hui Union Européenne. Elle est également le siège de nombreuses autres institutions internationales, comme l'OTAN et environ 1.400 organisations internationales non gouvernementales.

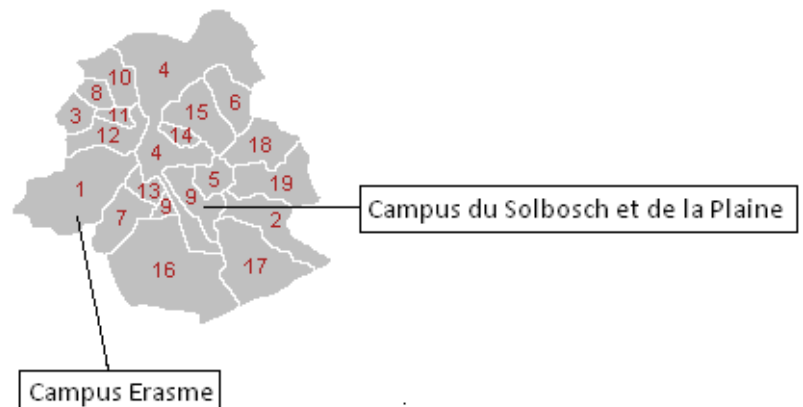
Au cœur de l'Europe, ouverte sur le monde, avec près d'un tiers d'habitants étrangers ou d'origine étrangère, la Région de Bruxelles perpétue ainsi une longue tradition de cosmopolitisme.

Pour plus d'informations sur Bruxelles, ses quartiers, ses musées... voir :

http://visitbrussels.be/bitc/static/front/img/db/img_7011.pdf

Région de Bruxelles-Capitale et présentation de ses 19 communes, par ordre alphabétique et avec leurs codes postaux.

1. Anderlecht (1070)
2. Auderghem (1160)
3. Berchem-Sainte-Agathe (1082)
4. Bruxelles-ville (1000, 1020, 1120, 1130, 1040, 1050)
5. Etterbeek (1040)
6. Evere (1140)
7. Forest (1190)
8. Ganshoren (1083)
9. Ixelles (1050)
10. Jette (1090)
11. Koekelberg (1081)
12. Molenbeek-Saint-Jean (1080)
13. Saint-Gilles (1060)
14. Saint-Josse-ten-Noode (1210)
15. Schaerbeek (1030)
16. Uccle (1180)
17. Watermael-Boitsfort (1170)
18. Woluwe-Saint-Lambert (1200)
19. Woluwe-Saint-Pierre (1150)



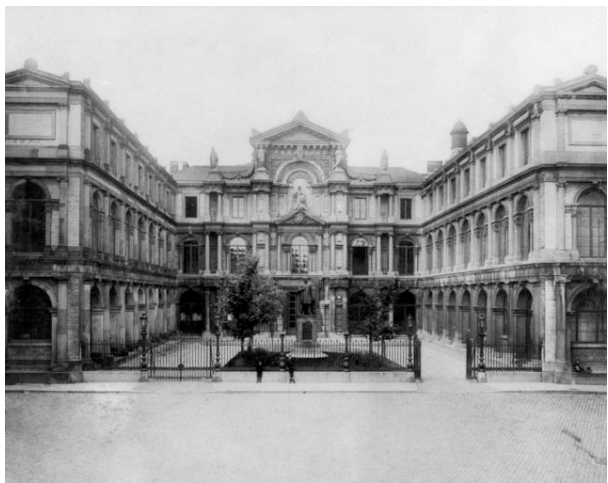
L'Université libre de Bruxelles



Pierre-Théodore Verhaegen, avocat bruxellois, qui donna l'impulsion nécessaire à la création de l'Université Libre de Bruxelles

Au moment de son inauguration, en 1834, l'ULB comptait 96 étudiants. Aujourd'hui, ils sont plus de 24.000, dont 30% d'étrangers. Le nombre de facultés et d'écoles s'est, lui aussi, rapidement multiplié, pour répondre à l'apparition de disciplines nouvelles et aux spécialisations de plus en plus nombreuses. Avec ses 10 facultés, ses écoles et ses instituts, elle est devenue une université complète couvrant toutes les disciplines et tous les cycles d'études.

L'ancien Palais Granvelle, situé rue des Sols et rue de l'Impératrice, au centre ville, constitua le siège principal de l'Université entre 1842 et 1928



Multiculturelle, l'Université libre de Bruxelles est inscrite dans la dynamique de programmes internationaux de recherche/développement et de mobilité. Elle est, par exemple, à l'origine de la création du réseau « UNICA », qui associe 42 universités localisées dans des capitales européennes.



Engagée, elle rencontre ses responsabilités sociales, sociétales et scientifiques, en combinant un enseignement de large accès à une recherche de très haut niveau.

Volontaire, elle est un acteur du développement économique des régions où elle est implantée (Bruxelles et Wallonie) ; l'ULB dispose par ailleurs d'un hôpital académique – l'Hôpital Erasme – d'un institut de cancérologie – l'Institut Bordet – et d'un vaste réseau hospitalier.

Ouverte au monde, l'ULB participe à de nombreux programmes internationaux de recherche et développement et à des travaux de recherche de haut niveau.

La qualité de la recherche à l'ULB est notamment attestée par trois Prix Nobel (Jules Bordet, Nobel de médecine en 1919, Albert Claude, Nobel de médecine en 1974 et Ilya Prigogine, Nobel de chimie en 1977), une Médaille Fields remportée par Pierre Deligne, trois prix Wolf (dont Robert Brout et François Englert en 2004), par deux prix Marie Curie (Marco Dorigo et Nicolas Cerf) et par 22 prix Francqui (les "Nobels" belges dont le dernier a été attribué à Pierre Gaspard en 2006). Jouissant d'un rayonnement international, l'ULB s'est taillé une place de premier plan au sein de la communauté académique mondiale.

Fondée sur le principe du libre examen qui postule l'indépendance de la raison et le rejet de tout dogme, l'ULB est restée fidèle à ses idéaux originels : une institution libre de toute tutelle, engagée dans la défense des valeurs démocratiques et humanistes (y compris dans son mode de gouvernance).

Elle est aujourd'hui une des plus importantes universités de langue française.



Le rectorat et la présidence de l'ULB sont installés dans l'immeuble moderniste construit en 1929 par l'architecte Adrien Blomme.

Missions de l'Université libre de Bruxelles

L'Université libre de Bruxelles s'engage à former ses étudiants à une citoyenneté responsable, en passant de l'enseignement à l'apprentissage et en les préparant, tout au long de la vie, à un monde en perpétuelle mutation.

Ancrée à Bruxelles et en Wallonie, l'Université libre de Bruxelles est au service de la société. Elle bâtit des partenariats féconds et innovants avec tous les acteurs du monde politique, culturel, social et économique, notamment dans le secteur de la santé.



Située au cœur de l'Union européenne, l'Université libre de Bruxelles est ouverte sur le monde. Elle s'implique dans la réalisation d'une Europe multiculturelle et contribue ainsi à faire rayonner ses valeurs humanistes et démocratiques.

L'Université libre de Bruxelles attache une importance particulière à l'épanouissement de ses étudiants et de celles et ceux qui, chaque jour, travaillent à la réussite de ses missions. A cette fin, elle œuvre au développement d'une organisation adéquate pour son futur.

Moteur permanent de réflexion, lieu de débats et d'opinions, foyer de créativité et de diffusion des connaissances, l'Université libre de Bruxelles fonde son enseignement et sa recherche sur une totale liberté de pensée. Cette pratique du libre examen, qui passe par une attitude critique vis-à-vis de tout pouvoir, est pour elle un des multiples aspects de l'émancipation humaine.

L'ULB a souhaité se doter d'une politique environnementale. L'ensemble des acteurs de la communauté universitaire s'est mis d'accord sur les voies à suivre pour faire de l'université un lieu d'action respectueux de l'environnement.



Dans une perspective de développement durable, l'Université vise la réduction continue des impacts négatifs de l'ensemble de ses activités sur l'environnement, en tenant compte des dimensions sociales, culturelles et économiques de tous les processus qui la concernent.

Les Facultés

(<http://www.ulb.ac.be/sitemap/ulb/map-enseignement.html#menuEnseignementFacs1>)

Faculté de Philosophie et Lettres :

Campus du Solbosch, bâtiment A, niveau 2

Tel +32 2 650 24 94

Faculté de Droit et de Criminologie :

Campus du Solbosch, bâtiment H, niveau 1

Tel +32 2 650 39 36

Faculté des Sciences Sociales et Politiques :

Avenue Paul Héger, 6 - Bâtiment H - Niveau 3

Tel +32 2 650 45 76

Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management :

Avenue F.D. Roosevelt, 21 - Bâtiment R42

Tel + 32 2 650 48 66

Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education :

Bâtiment D - niveau 9

Tel +32 2 650 32 68

Faculté des Sciences - Ecole Interfacultaire de Bioingénieurs :

Campus de la Plaine, bâtiment BC, niveau 3

Tel +32 2 650 29 46

Faculté de Médecine :

Campus Erasme, Route de Lennik 808, Local J1.11a

Tel +32 2 555 61 11

Ecole de Santé Publique :

Campus Erasme, Route de Lennik 808, bâtiment A, niveau 2

Tel +32 2 555 40 13

Institut des Sciences de la Motricité :

Campus Erasme, Route de Lennik 808, bâtiment N

Tel +32 2 555.33.39

Institut de Pharmacie :

Campus de la Plaine, bâtiment BC, niveau 3

Tel +32 2 650 53 37

Ecole Polytechnique de Bruxelles - Ecole Interfacultaire de Bioingénieurs :

Campus du Solbosch, bâtiment U, porte B, niveau 4, local UB4-159A

Tel +32 2 650 40 85

Institut d'Etudes Européennes :

Avenue F.D. Roosevelt 39

Tel +32 2 650 30 77

Faculté d'Architecture :

- Campus de la Plaine - Bâtiment S

Tel +32 2 650 50 52

- Site Flagey : Place Flagey, 19 1050 Bruxelles

Tél : +32 2 640 96 96

POUR VOUS AIDER A PREPARER VOTRE SEJOUR CHEZ NOUS

INFORMATIONS PRATIQUES



Notre Université propose un large éventail de programmes d'études. Des informations concernant son organisation, les règlements, les facultés, les instituts et les programmes de cours sont consultables sur nos pages web : <http://www.ulb.ac.be/programme> .

L'ULB se veut également un lieu de créativité, de débats et de délasserment. C'est ainsi que vous pourrez trouver chez nous, une offre étendue d'activités culturelles et sportives. Pour plus d'informations, voir : <http://web2.ulb.ac.be/actulb/index.php>.

Elle se veut aussi un lieu d'accueil non-discriminatoire, ainsi, les étudiants handicapés ou malades, disposent à l'ULB d'un point de repère qui les écoute et les aide dans diverses démarches: médiation avec les enseignants, recherches d'adaptations, accompagnement pédagogique, accompagnement lors d'examens... Pour plus d'informations, voir :

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/etudiants-handicap.html>

Si un séjour d'échange à l'ULB vous intéresse, nous vous conseillons de consulter attentivement les pages Web de notre Institution, vous y trouverez, avec l'aide de ce guide, la plupart des réponses aux questions que vous pourriez vous poser. Nous restons à votre entière disposition pour toutes vos autres questions.

Système d'enseignement :

Notre système d'enseignement s'inscrit dans le processus dit de « Bologne ». En 1999, suite à la déclaration de Bologne, les états Européens se sont mis d'accord pour établir un système unique d'éducation supérieure, ce processus implique la mise en place de programmes d'études comparables afin d'augmenter la compatibilité entre ceux-ci et permettre la mobilité des étudiants. Dans ce but, a été mis sur pied un système de transfert des crédits (European Credits Transfer System, **ECTS**), permettant ainsi une meilleure compréhension et lisibilité des programmes d'études.

L'ULB propose un premier cycle de formation générale (BA pour Bachelier) d'une durée normale de trois ans (soit 180 ECTS, donc 60 ECTS/an) qui se poursuit par un deuxième cycle de Master (MA) donnant, après un ou deux ans selon le degré d'approfondissement souhaité, accès à une carrière professionnelle.

Des formations visant à acquérir une qualification professionnelle spécialisée peuvent être suivies après une formation initiale d'au moins 300 ECTS, sanctionnée par un grade de MA en deux ans. Ces formations mènent au grade de master complémentaire (MC). Enfin les formations doctorales de 3^{ème} cycle, accessibles également aux titulaires d'un MA en deux ans, conduisent au doctorat (DOC).

Le système de notation :

Après examens (oraux et/ou écrits) l'évaluation finale des enseignements sera exprimée sous forme d'une note, comprise entre 0 et 20, le seuil de réussite étant 10/20. Afin de rendre ces résultats compréhensibles, ceux-ci sont transcrits dans une échelle de notation ECTS, selon l'échelle de réussite suivante, établie dans la mesure du possible sur plusieurs cohortes d'étudiants :

- A : les 10% meilleurs ;
- B : les 25% suivants ;
- C : les 30% suivants ;
- D : les 25% suivants ;
- E : les 10% restants.

La note F est utilisée pour les étudiants en échec.

A la fin d'un séjour d'études chez nous, les résultats des examens sont envoyés, par la faculté d'accueil, directement à l'Université d'origine.

Calendrier académique :

L'année académique est divisée en quadrimestres, dont les deux premiers sont prévus pour les cours et les examens. L'année académique commencera le 16 septembre 2013 avec le début du 1^{er} quadrimestre qui se terminera le 31 janvier 2014; le 2^{ème} quadrimestre commencera le 3 février 2014 et se terminera le 30 juin 2014.

Afin de consulter le calendrier académique actualisé, visitez la page Web :

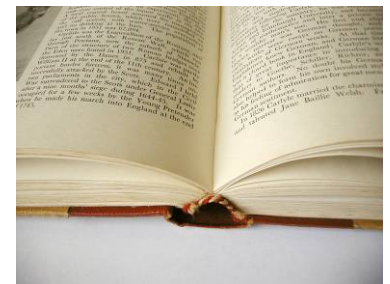
<http://www.ulb.ac.be/ulb/grefe/documents/calendriers.html>

Catalogue des cours :

L'ULB publie son catalogue des cours quelques semaines avant le début de chaque année académique. Ce catalogue contient la liste des cours qui sont proposés, ainsi que les informations concernant les Facultés, les cours, la période à laquelle ils sont dispensés (1^{er}, 2^{ème} quadrimestre, ou au 1^{er} et 2^e quadrimestre pour les cours annuels) ainsi que les noms des titulaires.

Le catalogue est disponible On-line à l'adresse Web suivante :

<http://www.ulb.ac.be/programme>



Inscription à l'ULB en tant qu'étudiant d'échange :



Un séjour en tant qu'étudiant d'échange à l'ULB ne s'effectue que sur base des accords Institutionnels entre notre Université et les Universités partenaires. Pour plus d'informations, consultez le service des relations internationales et/ou le service « Erasmus » de votre Université. Aucune demande individuelle n'est examinée, votre dossier devra nécessairement transiter par votre Université, aucun étudiant n'est accepté en filière libre ni en tant que « free-mover ».

Afin d'être examiné, votre dossier devra nécessairement comporter, entre autres, une proposition de programme d'études ou « Learning agreement ».

Une fois la réception de votre candidature, via le service International de votre Université, et après examen de celle-ci, nous vous ferons part de notre décision. Une copie de celle-ci sera envoyée à votre Université.

Avant de prévoir l'achat de votre ticket d'avion, attendez la lettre d'acceptation que notre Université vous enverra, celle-ci devrait arriver suffisamment à temps pour vous permettre d'effectuer les démarches qu'un séjour, loin de chez vous, impose.

L'adresse du service qui effectuera votre inscription ainsi que le nom de votre responsable administratif vous seront signalés dans la lettre d'acceptation que vous recevrez personnellement en temps utile.

Coordinateurs académiques :

Les noms et les coordonnées de votre Coordinateur académique ULB seront repris sur votre lettre d'acceptation. Votre Coordinateur académique sera le responsable du suivi académique de votre séjour chez nous, il (elle) validera le programme des cours que vous suivrez à l'ULB en tant qu'étudiant d'échange et répondra aux questions concernant le cursus que vous suivrez à l'ULB.

L'inscription aux cours :

La plupart de nos Facultés ne demandent pas une inscription préalable pour la participation aux cours. Les étudiants doivent se rendre aux cours après consultation des horaires, qui sont affichés soit sur les sites Web dans la rubrique « valves électroniques » de chaque Faculté, soit près des secrétariats facultaires aux places prévues pour l'affichage des informations facultaires et appelées « valves papier ». Des informations telles que les locaux y sont également affichées.



Connaissance de la langue :

La plupart des programmes des cours sont offerts seulement en français, une connaissance suffisante de cette langue s'impose donc pour un séjour d'études chez nous. Des cours d'été de français (payants), sont proposés par notre centre des langues et des cours (gratuits) sont offerts à la rentrée de chaque quadrimestre, aux étudiants ayant une connaissance de base du français.

A cet effet et afin de pouvoir sélectionner les étudiants qui peuvent y accéder, un test de niveau est prévu. Les informations concernant ce test, seront annoncés directement aux étudiants ayant été acceptés en tant qu'étudiants d'échange.

Pour plus d'informations concernant les cours de langues voir :

<http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index.html>

Accueil à l'ULB :

A votre arrivée à l'ULB, un accueil personnalisé vous sera accordé dans nos locaux, vous recevrez votre carte d'étudiant et les certificats officiels qui attestent votre qualité d'étudiant chez nous. Aucun droit d'inscription ne vous sera réclamé mais vous devrez payer, dans votre Université d'origine, les droits d'inscription de l'année académique de votre séjour, à tout moment nous pourrions vous demander une preuve de cette inscription.

Quelques Facultés proposent également un accueil particulier aux étudiants d'échange, vous recevrez ces informations, soit directement par les Facultés elles-mêmes, soit le jour de votre passage par le Service de Mobilité Etudiante (SME)

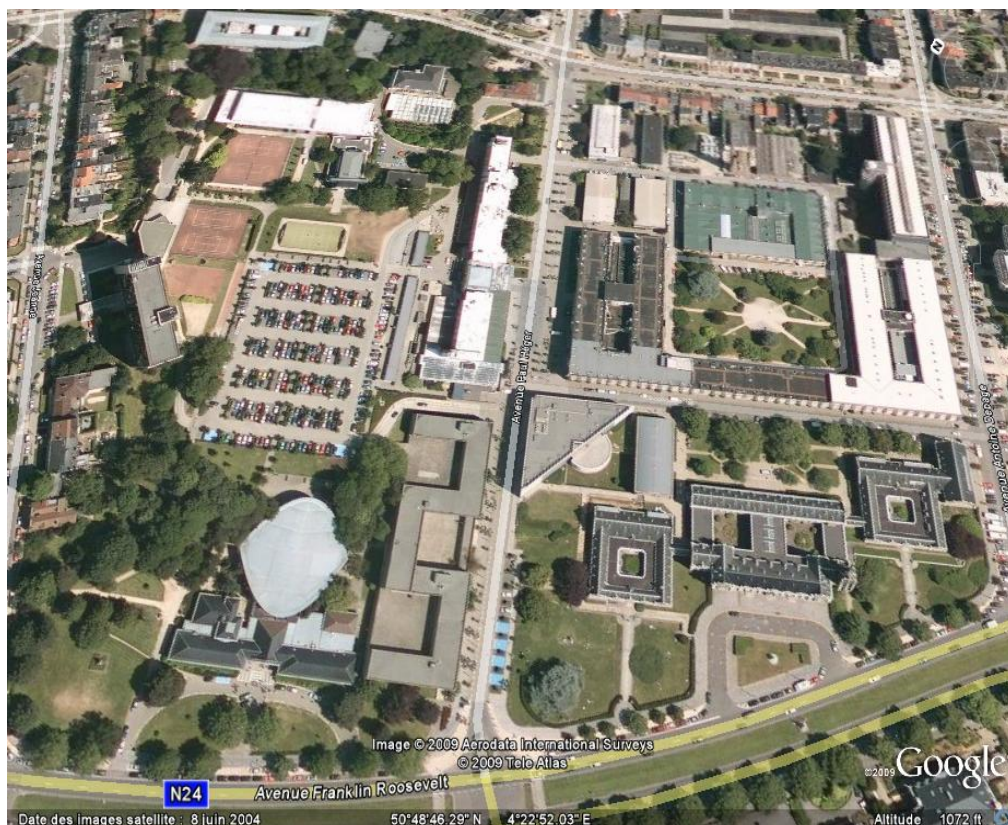
**Bureaux du SME
(Bâtiment S, 5^e étage, Solbosch)**



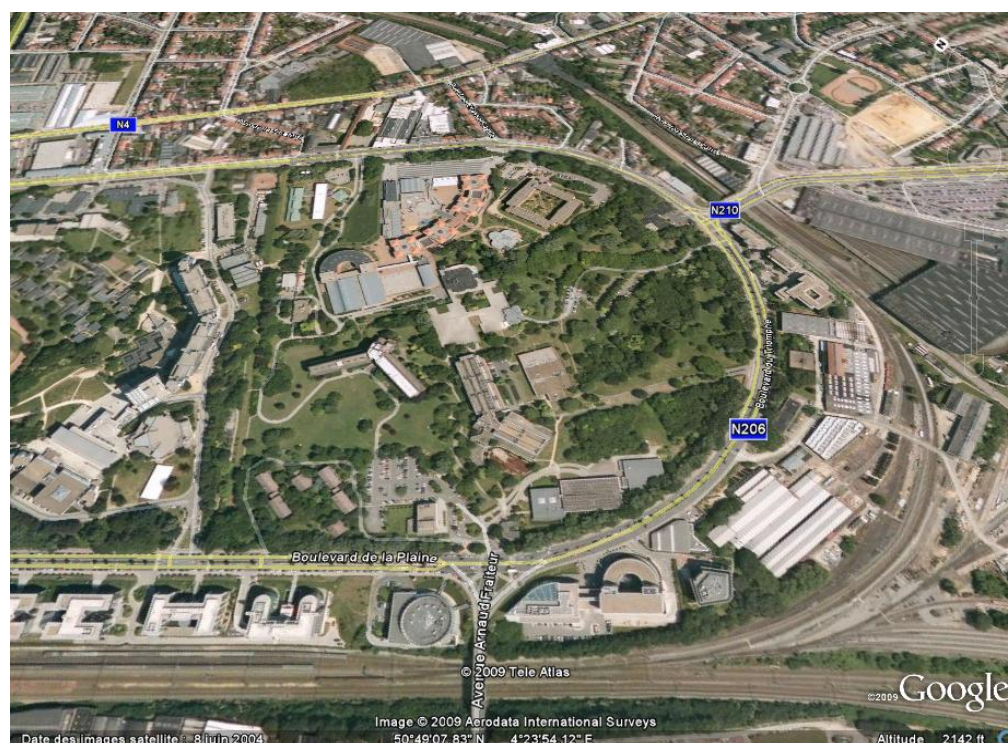
Implantations, nos Campus :

Notre Université est située sur divers sites. En fonction de votre domaine d'études vous serez situé à Bruxelles, soit sur le campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme ou encore hors de Bruxelles, sur le campus de Gosselies. (Voir : <http://www.ulb.ac.be/campus/index.html>)

Solbosch



La Plaine



Gosselies



Erasme



Droit de séjour-Visa :

En fonction de votre pays d'origine, il vous sera demandé de présenter, à votre arrivée, un visa d'étudiant ou un permis de séjour provisoire. Nous vous conseillons donc de vous adresser, le plus tôt possible, au consulat de Belgique le plus proche de votre domicile, afin de vous informer des démarches à effectuer pour un séjour dans notre pays, en tant qu'étudiant d'échange.

Pour plus d'informations consulter : <http://www.diplomatie.be>

Dès votre arrivée, et pour autant que votre séjour soit prévu pour plus de trois mois, vous devrez vous rendre à l'administration communale de votre lieu de résidence en Belgique, afin d'effectuer votre inscription au registre des étrangers et obtenir ainsi un permis de séjour pour la durée de vos études.



Bourses :

Comme prévu dans les accords de mobilité pour les étudiants, notre Université n'offre aucune bourse aux étudiants d'échange qu'elle accueille. Vous devrez compter avec vos propres moyens, ou avec ceux offerts par votre Université afin de financer votre période d'études chez nous.

Cout de la vie :



Pour vivre à Bruxelles avec un budget modeste, vous devrez compter avec un budget de ~900 € par mois dont un peu plus de la moitié vous sera nécessaire pour le logement.

Si vous ne disposez pas d'une bourse, vous pourrez vous aider avec un Job d'étudiant, mais tenez compte que ceci ne vous permettra pas de financer votre séjour d'étude, car des limitations légales sont imposées dans le nombre d'heures à prester par les étudiants.

Si vous êtes originaire d'un des pays de la Communauté européenne, une inscription à l'administration communale et votre carte d'étudiant à l'ULB suffiront pour avoir accès aux Jobs d'étudiants. Pour les étudiants non-européens, il vous sera nécessaire de demander un permis de travail pour avoir le droit de travailler en tant qu'étudiant jobiste.

Le climat :

La Belgique est un pays pluvieux, le climat étant océanique et tempéré, vous devez prévoir pour chaque saison des vêtements de pluie.

En moyenne, en hiver la température varie entre 1.1°C et 6.2°C, en été elle varie entre 12.8°C et 21.6°C.



La Santé :

Les étudiants originaires d'un des pays de l'EU et qui sont couverts par une assurance santé, doivent prendre avec eux une preuve de cette assurance (Carte européenne d'assurance maladie) qui les couvrira en cas de maladie en Belgique.

Les étudiants non-EU doivent aussi prévoir une couverture en soins de santé qui soit valable chez nous, il est donc fortement recommandé de prendre une telle assurance avant de quitter votre pays d'origine (assurance santé privée). Une alternative est de prendre, une fois sur place, une assurance santé chez nous, via une mutuelle, en qualité d'étudiant et ce pour la durée de votre séjour.

L'étudiant inscrit à l'ULB est couvert, par une assurance « ULB » pour les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre strict de ses activités académiques.

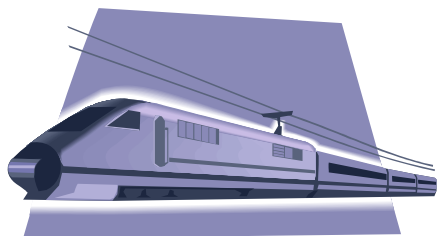
Logement :

La plupart des étudiants habitent dans des logements privés, partager un appartement dans le privé pourra vous revenir à environ 350 €.

Le meilleur moyen de trouver un logement est de faire la recherche et le choix sur place.

Nous vous conseillons donc de réserver une chambre dans un Hôtel (qui peut coûter assez cher) ou dans une Auberge de Jeunesse (voir, <http://www.laj.be/>), puis de sortir à la recherche d'un logement « A louer » près du campus Universitaire où vous serez situé et/ou de consulter les offres que les étudiants « partants » proposent et qui sont affichées près des restaurants et des auditoriums de l'Université.

Le transport :



En Belgique, le transport public est constitué des bus, trams, trains. Le prix d'un déplacement simple à l'intérieur de Bruxelles, est de 2,50 € mais vous aurez la possibilité de prendre un abonnement soit mensuel, soit annuel, grâce aux documents que vous recevrez à votre arrivée et qui attesteront votre statut d'étudiant.

Vous pourrez aussi prendre des tickets de dix voyages, cinq voyages, etc. Des alternatives, moins chères qu'un ticket unique, existent. Nous vous encourageons à les découvrir et à les utiliser. Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez consulter :

<http://www.stib.be/abonnements.html?l=fr>

Une alternative au transport en commun est l'utilisation du vélo, Bruxelles en tant que signataire de la « charte de Bruxelles » s'est engagé à développer les infrastructures cyclables et promouvoir l'utilisation du vélo dans la ville, c'est ainsi que vous pourrez trouver, en dehors de nos campus, des emplacements pour des vélos en libre service à des prix très abordables (la 1^e demi-heure est gratuite, 50 cents la 2^e...), pour plus d'informations voir :

<http://www.provelo.org/fr/service/bruxelles/locations>



La Banque :

Afin de payer votre logement et pour vos dépenses courantes, nous vous conseillons d'ouvrir, une fois arrivé à Bruxelles, un compte dans la banque de votre choix. Pour ce faire, il suffit de vous adresser à une des agences bancaires avec votre passeport ou carte d'identité (pour les européens) et la preuve de votre inscription à l'Université, si votre passeport ne mentionne pas votre adresse privée, une inscription à l'administration communale en Belgique vous sera demandée.

Téléphone et Internet :

A l'heure de la téléphonie mobile, vous aurez la possibilité d'acheter des cartes « pre-payé » ou de souscrire à un abonnement, dans un des magasins de votre choix. L'offre des « providers » est assez large et vous aurez l'occasion de comparer prix et offres, une fois que vous serez installés à Bruxelles.



L'accès à Internet est également très répandu, sur le campus de l'Université vous trouverez un large réseau Wifi qui vous permettra de vous connecter à Internet dans la plupart des bâtiments de l'ULB, il vous suffira d'activer votre compte Email « ULB », ce qui sera possible une fois que vous aurez reçu votre carte d'étudiant ULB.

A votre arrivée en Belgique:



Si vous vous rendez en Belgique par avion, vous arriverez :

- soit à l'Aéroport de Zaventem « Brussels Airport » qui se trouve à une demi-heure du centre de Bruxelles,
- soit à l'Aéroport de Charleroi « Charleroi Bruxelles – Sud » qui se trouve à une heure de Bruxelles.

Si vous arrivez à l'aéroport de Zaventem et pour vous rendre à l'ULB, vous pourrez prendre un taxi (qui peut vous coûter assez cher) ou prendre le train qui part de l'aéroport et qui vous déposera au centre ville, à la « Gare Centrale »

Vous aurez aussi la possibilité de prendre le bus « Airport » (4 Euros le ticket) qui part de l'Aéroport de Zaventem et qui vous déposera dans une des stations de Métro, telle que la station de Métro « Schuman ». Si vous vous rendez au campus du Solbosch nous vous conseillons de vous rendre à la station de Métro « Gare Centrale » et continuer votre chemin en Bus.

Si vous arrivez à l'aéroport de Charleroi, nous vous conseillons de prendre la navette-autocar qui relie cet aéroport à Bruxelles toutes les heures et qui vous déposera à la Gare du Midi. Le trajet prend une heure et le ticket coûte 13 € pour un aller simple. Les tickets sont vendus à l'intérieur du terminal, au comptoir N°1.

Si vous arrivez à Bruxelles par train, vous arriverez à une des principales Gares de Bruxelles, d'où nous vous conseillons de prendre un des moyens de transports en commun qui pourront vous emmener vers nos campus.

Quel que soit le moyen de transport que vous utiliserez pour vous rendre au centre de Bruxelles et afin de venir jusqu'au campus du Solbosch ou au campus d'Erasme, nous vous conseillons de suivre l'un des chemins décrits dans le tableau suivant :

Comment se rendre	au Campus du Solbosch	au Campus Erasme
A partir de la Gare Centrale	◆ Prendre le bus 71 direction "Delta" et descendre à l'arrêt "ULB-Solbosch"	◆ Prendre le métro "Ligne 5" direction "Erasme" et descendre au terminus.
A partir de la Gare du Nord	◆ Prendre le tram 25 direction "Boondael Gare" et descendre à l'arrêt "ULB-Solbosch"	◆ Prendre le tram N° 3 direction "Churchill", descendre à l'arrêt "De Brouckère", puis prendre le métro "Ligne 5" direction "Erasme" et descendre au terminus.
A partir de la Gare du Midi	◆ Prendre le tram 81 direction "Montgomery" descendre à "Montgomery", puis prendre le tram 25 direction "Boondael Gare" et descendre à l'arrêt "ULB-Solbosch"	◆ Prendre le métro « Ligne 6 » direction Roi Baudoin descendre à l'arrêt "Gare de l'Ouest", puis prendre le métro "Ligne 5" direction "Erasme" et descendre au terminus.

Adresses utiles : Bus/tram (www.stib.irisnet.be) / Train (www.b-rail.be/main/index.html)

L'Association Express :



Express est une association sans but lucratif créée par des étudiants, pour des étudiants.

Depuis 1991, **L'Express** met tout en œuvre pour que les étudiants en programme d'échange international (Erasmus ou autre) passent un séjour inoubliable à Bruxelles.

Cette association regroupe des étudiants ULB, qui ont connu eux-mêmes l'expérience d'un séjour d'échange auprès de l'un des partenaires de notre Université. Cette association est ainsi devenue une référence pour ceux qui se trouvent confrontés en même temps à la découverte d'un autre pays et d'un autre système d'enseignement.

Des activités et un soutien, en dehors du cadre académique, offrent la possibilité aux étudiants d'échange de se ressourcer, de se rencontrer et de trouver les bons conseils parfois si nécessaires.

L'Express propose, entre autres, l'accueil à l'aéroport des étudiants qui auront fait la demande au préalable. Pour en bénéficier, il vous est demandé de vous inscrire et de contacter cette association, via son site : http://www.erasmusbrussels.net/index.php?target=About_us

erasmusbrussels

the exchange students association in the Europe capital



Service de Mobilité Etudiante (SME) :

Service de Mobilité Etudiante (SME), service chargé de la mobilité des étudiants, fait partie du Département de l'Enseignement de notre Université, sa responsable Mme Françoise Gilot (mobilite@ulb.ac.be) est la Coordinatrice Institutionnelle de l'ULB.

Le service est sous la responsabilité de Mme Marie Navez (mnavez@ulb.ac.be). Il est localisé au 5^{ème} étage du bâtiment « S » au campus du Solbosch.

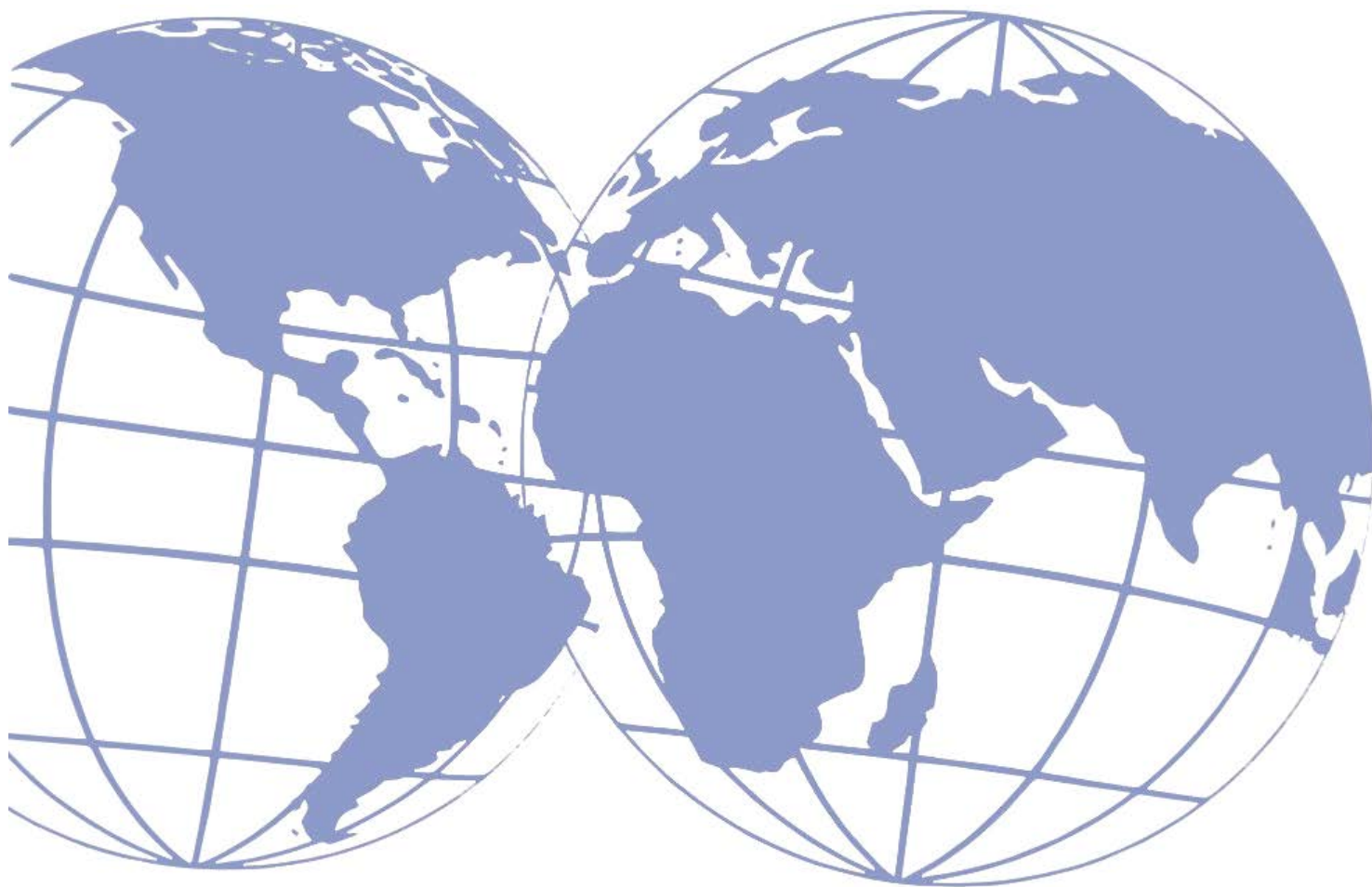
L'équipe gestionnaire des étudiants « Incoming » est composée de :

-M. Luis Gomez (lgomezga@ulb.ac.be)

-Mme Elizabeth Olivares (elizabeth.olivares.fontt@ulb.ac.be)

Le nom de votre responsable administratif vous sera communiqué dans votre lettre d'acceptation, cette personne sera à votre écoute pour toute question d'ordre administratif liée à votre échange à l'ULB.

Pour toute question d'ordre académique (programme des cours, horaires des cours, examens...) il faudra vous adresser, soit au secrétariat de la Faculté qui vous accueille, soit au Coordinateur académique qui vous sera attribué. Son nom et ses coordonnées vous seront communiquées dans votre lettre d'acceptation.



Mobilité@ulb.ac.be

Service de Mobilité Etudiante (SME)

Université Libre de Bruxelles

Campus du Solbosch

Bâtiment S, 5^e étage, bureau 115

Tél : +322 650 67 68 (2516)

Fax : +322 650 42 43

mobilite@ulb.ac.be